

Antoine Macarel e i giovani di Muhammad 'Alī: un corso di diritto politico come esperienza di comunicazione interculturale nella Francia orleanista

PAOLO CASERTA

I rapporti fra Francia ed Egitto nel XIX secolo, in essere grazie alla politica culturale di Muhammad 'Alī, al potere in Egitto dal 1805 al 1849, sono stati argomento per molti studi degli ultimi anni. Grande è l'interesse a comprendere la moderna cultura araba medio-orientale nei suoi profondi nessi con la modernità europea, soprattutto francese. L'odierna realtà araba, senza questa comprensione, resterebbe essenzialmente inesplicabile.

In particolare, sia in occidente sia nel mondo arabo, ci si sofferma a studiare un avvenimento al quale si fa risalire l'inizio della moderna Rinascita (*Nahda*) egiziana: nel 1826 Muhammad 'Alī inviò una compagine di studenti a formarsi in Francia, con la prospettiva di modernizzare la struttura sociale e militare del suo Stato. Fra questi inviò anche il giovane Rifā'a Rafī' al-Tahtāwī, intellettuale poi divenuto famoso in considerazione della sua opera di traslazione della moderna cultura francese nel mondo arabomusulmano (cfr. Caserta 2005).

Recentemente lo storico del diritto Luigi Lacché mi ha segnalato un documen-

to – ignoto ai più e in particolare a chi si è occupato dei rapporti fra Francia ed Egitto in età moderna – in grado di gettare un nuovo importante spiraglio di luce sull'argomento. Si tratta della relazione di uno degli insegnanti francesi incaricati di formare «à la civilisation européenne» i giovani mediorientali inviati da Muhammad 'Alī. Questo insegnante è Louis-Marie Antoine Macarel (1790-1851), allora *adjoint* di De Gérando nella Facoltà parigina di Diritto (a cui subentrò come titolare della cattedra di diritto amministrativo dal 1842, consigliere di Stato e autore, con esiti scientifici rilevanti e sistematici, di un *Cours de droit administratif professé à la Faculté de droit de Paris*, Paris, Thorel, 1844-1846) e noto oggi come uno dei più importanti pubblicisti francesi del primo Ottocento (su Macarel v. Lacché 1995).

La relazione di Macarel, scritta fra il 1832 e il 1833 – che pubblicheremo in appendice dopo alcune brevi osservazioni – ci mostra non solo l'atteggiamento metodologico di un *savant* francese della prima metà

del XIX secolo nella sua non facile opera di insegnamento a studenti mediorientali – argomento di cui si conosce molto poco –, ma evidenzia, in maniera interessante e affascinante, che questa sua esperienza didattica “interculturale” fu decisiva per la sua maturazione di studioso che avrebbe contribuito al progresso della cultura francese. Fu infatti l’impatto con allievi totalmente estranei alla cultura francese che costrinse Macarel a comprendere in maniera profonda i fondamenti della sua cultura ed ad elaborare alcune moderne scienze del diritto in modo sistematico e accessibile, facendo compiere loro un importante passo nell’ambiente accademico europeo. Questo documento si profila come una traccia interessante per chi si occupa dei rapporti fra Medioriente ed Europa – in particolare della loro genesi – perché permette di riflettere sul contributo di cui questi rapporti furono occasione per la cultura europea, quando per lo più ci si limita ad osservare il beneficio, il progresso, che ne avrebbe ricevuto la cultura mediorientale.

1. *L’antefatto storico del documento*

Il progetto della spedizione voluta da Muhammad ‘Alī nel 1826 risaliva a diversi anni prima. Nel 1812 Edme-François Jomard (1777-1862) – ingegnere, geografo, archeologo, già in Egitto durante la campagna napoleonica, membro della Commissione di Scienze ed Arti presso l’Istituto d’Egitto (1799-1801), direttore della preparazione ed edizione della enciclopedia *Description de l’Égypte*, fra i fondatori della *Société de Géographie de Paris* (1821) e del *Département des Cartes et des Plans de la*

Bibliothèque Nationale –, con l’intermediazione del console Drovetti, aveva consigliato Muhammad ‘Alī di inviare una missione di studio a Parigi di cui si sarebbe preso cura personalmente, sottoponendogli «un plan pour la civilisation de l’Égypte par l’instruction». Pienamente convinto della sua missione di sapiente illuminista, Jomard si propose di formare una classe di studiosi egiziani in grado di contribuire al progresso del loro paese (su Jomard cfr. Carré 1956, I, pp. 143-163; Anwar Lūqā 1970, pp. 33-117; *Rifā’a Rafī’ al-Tahtāwī* 2005, pp. 20-21, paragrafo IV, dedicato ai responsabili della missione di studio).

La missione era costituita da quarantatre studenti, la maggior parte turchi, circassi o armeni nati per lo più a Costantinopoli, e ottomani nati a Il Cairo. Gli egiziani erano solo cinque. Se alcuni degli studenti erano destinati a specializzarsi in discipline come l’amministrazione civile e militare, la diplomazia, la navigazione, per ricoprire ruoli importanti nella burocrazia di Muḥammad ‘Alī, altri, di cui alcuni di origini contadine, dovevano acquisire mestieri ed arti come la tipografia, la litografia, l’agricoltura, le industrie chimiche e la medicina. Il più giovane degli studenti aveva quindici anni, il più anziano trentasette. Tutti ignoravano totalmente il francese, la maggior parte aveva come lingua madre il turco. Undici di essi non avevano ricevuto alcuna istruzione primaria. Tre erano invece gli studenti provenienti da Al-Azhar, la famosa università musulmana cairota: Rifā’a Rafī’ al-Tahtāwī (che si specializzerà in traduzione dal francese), Aḥmad al-‘Aṭṭār (destinato poi a specializzarsi in meccanica) e Muḥammad al-Daštūt (destinato alla medicina). Benché agli occhi dei francesi, secondo Lūqā, inizialmente «les

trois anciens élèves d'al-Azhar, et ceux qui sortaient du palais de Būlaq ou de l'école de Qaṣr al-'Aynī, n'étaient pas beaucoup plus avancés» (Anwar Lūqā 1970, pp. 40-41), Jomard, profondo conoscitore dell'ambiente egiziano e direttore della missione, seppe individuare in Rifā'a, inviato su pressione del maestro azharita Ḥasan al-'Aṭṭār, la persona che maggiormente possedeva la cultura arabo-musulmana, e quindi il più idoneo a specializzarsi in traduzione.

Dopo i primi due anni in cui gli allievi acquisirono una preparazione di base in tutte le discipline, essi vennero fatti specializzare in diversi campi del sapere. Vennero ripartiti in quindici classi per apprendere il diritto e l'economia politica (con Louis-Marie Antoine Macarel, professore supplente ai corsi di diritto amministrativo presso la Facoltà di Diritto di Parigi – di cui già si è detto), l'amministrazione militare (insegnata dall'ex commissario delle guerre Lacour), il genio e l'artiglieria (con il capitano Olivier), la chimica (nei laboratori del professor Gauthier de Chaubry e poi in *atelier* per applicare questa scienza alla tintura, alla fabbricazione del sale, ceramica, vetreria, cemento, ecc.), la medicina (presso la Facoltà di Medicina, dopo uno speciale corso di anatomia), la meccanica, l'idraulica, la storia naturale, l'incisione e la litografia, e la traduzione nella quale si specializzò Rifā'a. Gli studenti destinati alla marina, dopo un corso, si imbarcarono su vascelli francesi per uno *stage*, e quelli destinati all'agronomia andarono a lavorare presso l'azienda sperimentale di Roville (cfr. Anwar Lūqā 1970, pp. 45-46).

La missione di studio in Francia segnò effettivamente una svolta culturale e politica per l'Egitto, come era nelle intenzioni di Muḥammad 'Alī. Ma sull'importante

periodo di apprendimento trascorso in Francia, e sui metodi usati dai *savants* francesi per trasmettere il loro sapere ai giovani della missione, sappiamo molto poco. La principale testimonianza in proposito ci è fornita dall'opera di Rifā, assai nota in Egitto e oggetto di molti studi, ma certo molto parziale rispetto a quello che fu l'operato dei *savants* francesi.

Un nuovo contributo ci è adesso offerto dalla relazione del Macarel sul suo insegnamento, edita in appendice a un volume che raccoglieva le lezioni di quell'insegnamento e che si rivelerà significativo per la storia della disciplina del diritto politico in Europa.

2. Il documento

Nel 1828 Macarel fu invitato da Jomard a tenere il corso di diritto politico per la specializzazione degli studenti destinati da Muḥammad 'Alī alle funzioni dell'amministrazione civile e della diplomazia (Anwar Lūqā 1970, p. 45). Il famoso Tahtāwī, destinato a specializzarsi in traduzione, non fu fra questi studenti, anche se è certo che egli continuò ad approfondire la conoscenza di tutte le scienze (che avrebbe dovuto tradurre) e in particolare della scienza del diritto – alla quale sia lo Stato arabo sia la cultura musulmana attribuivano un ruolo centrale – ricevendo lezioni con contenuti non dissimili da quelle impartite dal Macarel.

Macarel insegnò ai giovani di Muḥammad 'Alī dal 1828 alla fine del 1831, pubblicando poi nel 1833 un volume in cui raccolse e riordinò le lezioni impartite. Questo volume (Macarel 1833) ebbe molto successo in Europa e fu presto tradotto in molte lin-

gue (fra cui l'italiano: ricordiamo una traduzione dal titolo *Elementi di diritto politico* del 1840 edita a Teramo, Tip. Marsilii, e una con lo stesso titolo del 1848 a Napoli, Tip. Luigi Banzoli), contribuendo così allo sviluppo del moderno insegnamento europeo del diritto pubblico. Gli *Éléments de droit politique* infatti può considerarsi la prima opera francese con intento divulgativo che fornisce le nozioni fondamentali del *droit politique*.

Nella sua *Préface* e soprattutto nell'*Appendice* (relazione sul suo insegnamento ai giovani egiziani) Macarel ci spiega la genesi dell'opera. Egli, investito del compito di formare i giovani mediorientali «à la civilisation européenne», ebbe molto a riflettere non solamente sulla effettiva possibilità di ciò, ma ancora «sur son mode et son étendue». Macarel cercò un testo elementare che servisse da base al suo insegnamento, poiché gli studenti erano (almeno nel 1828) ancora non familiari alla lingua francese e assolutamente estranei alle «abstractions des sciences morales et politiques». Fu allora che si rese conto – giacché tale testo non esisteva – che fino a quel momento in Francia il diritto politico era stato concepito come una scienza per uomini di Stato e non per essere divulgata. Perciò, sull'esempio dell'opera di Burlamaqui (Burlamaqui 1820), riunì le nozioni fondamentali della sua materia, estrapolandole dagli autori più importanti che ne avevano scritto, dando loro un ordine metodico.

Il resoconto della sua esperienza di insegnante ai giovani mediorientali è una testimonianza del travaglio intellettuale e della maggior presa di coscienza della propria cultura, e in particolare della scienza insegnata, cui fu costretto Macarel nel confrontarsi con studenti di cultura diversa, cui seguì l'elaborazione di un testo, gli *Éléments de droit poli-*

tique, che è alla base del moderno insegnamento della scienza politica in Europa. Come ha osservato Luigi Lacchè, quello tenuto da Macarel ha i tratti di un corso – diremmo oggi – di scienze politiche: diritto naturale, delle genti, diritto pubblico, statistica generale, amministrazione generale, economia. Il testo si presenta come un trattato di diritto costituzionale, con elementi di diritto amministrativo e di procedura penale. Riguarda fondamentalmente gli istituti essenziali del regime rappresentativo.

Nella relazione Macarel offre informazioni dettagliate sull'esperienza didattica da cui il libro ha origine, probabilmente perché vuole fare partecipi i lettori di una sua scoperta importante, ovvero la messa a fuoco di dinamiche culturali a cui è stato costretto grazie all'incontro con uomini di diversa cultura. Egli descrive i modi con cui furono trasmessi i concetti della *civilisation européenne* ai giovani mediorientali e allo stesso tempo indica la dinamica che lo condusse a chiarire una struttura delle scienze sociali francesi (che quindi non erano ancora ben definite), molto utile per se stesso e per la propria cultura.

Proviamo ad individuare le fasi di questa dinamica.

Dalla relazione appare per prima cosa che l'insegnante francese fu costretto ad interrogarsi su come comunicare la *civilisation européenne* ad uomini di un'altra cultura.

La tâche était immense et d'une extrême difficulté!

Comment, en peu de temps, initier aux secrets de notre civilisation européenne, et de l'ordre de nos sociétés politiques, des esprits si neufs et si pleins de préjugés à la fois!

Egli prese pertanto coscienza di un punto nucleare attorno cui si costruiva il sistema di

discipline da trasmettere e che costituivano la *science sociale*. Tale nucleo fu individuato nel *droit naturel*, fondamento da cui dipendevano le altre discipline.

Je pensai qu'il est impossible de devenir un bon administrateur et un homme d'état, si, d'abord, on n'étudie pas l'homme en lui-même, sa nature, ses penchants, ses devoirs envers Dieu, envers lui-même, envers les autres; car c'est sur l'homme, par l'homme et pour son bonheur, que s'exerce partout la fonction de l'administrateur. De là l'étude nécessaire de la philosophie morale, ou autrement du DROIT NATUREL.

Macarel si trovò poi nella necessità di dare forma alle discipline insegnate, chiarendone gli elementi fondamentali. Ebbe modo pertanto di accorgersi di incertezze e oscurità ancora presenti in materie come la Statistica e la mancanza di una trattazione scientifica del Diritto pubblico, per cui approntò il suo manuale.

Lorsque je reçus mes six premiers élèves, ils avaient déjà séjourné en France, pour la plupart, environ deux années. Mais ils étaient encore fort peu familiarisés avec notre langue. Pour texte de mon enseignement du Droit naturel, j'ai été obligé de prendre un livre imprimé (Burlamaqui), d'en lire chaque phrase à haute voix, puis de la reprendre, en expliquant le sens des mots les moins usuels; après quoi il me fallait encore commenter, développer, rectifier, justifier la pensée de l'auteur.

Il m'a été nécessaire de faire le même travail sur Félice [FORTUNATO BARTOLOMEO DE FELICE, *Leçons de droit de la nature et des gens*, par M. le professeur de Félice, Yverdon, Paris, 1817], pour l'étude du Droit des gens.

Quand vint le tour du Droit public, mes élèves étaient heureusement assez avancés dans l'intelligence de la langue française pour n'avoir plus besoin de tenir un texte sous leurs yeux. Et d'ailleurs, comment aurais-je pu le leur procurer? Il n'existe, en français, nul traité véritablement élémentaire de cette science; il me fallait donc en composer un tout exprès; je m'y suis appliqué: ce

celui qui précède cette note; et ma préface explique la manière dont j'ai procédé à sa rédaction.

Je n'avais pas la même embarras pour l'économie politique: les traités abondaient; il ne fallait que choisir; et la science était si difficile, surtout pour les esprits que j'avais à façonner, que je n'hésitai pas un seul instant sur le parti que je devais prendre. Un livre clair et succinct venait de paraître; c'était celui de M. Droz; je le mis sous leur yeux; et si je ne me bornai pas à ce qui s'y trouvait, je le pris du moins pour texte de mes leçons; et pour les développements, je m'aidai des ouvrages de Smith, Sismondi, Ganilh, Destutt de Tracy, Malthus, Storch, Skarbek, Dunoyer, Mill, Blanqui, et surtout du cours complet de M. J.B. Say.

Pour les principes généraux de la Statistique, la position du professeur était plus pénible encore que pour l'enseignement du droit public. Ici il y avait absence complète de livres élémentaires, ou plutôt de livres quelconques traitant de la science en elle-même. Nous possédons, il est vrai, des statistiques partielles, dont plusieurs sont vantées à juste titre; mais nous n'avons pas d'ouvrage sur la statistique en général; et pour le dire en passant, les bases elles-mêmes de cette science ne sont pas encore bien assises; ses éléments sont encore incertains. Il m'a donc fallu tenter un essai sur une route si nouvelle et si pleine d'obscurités. J'ai posé quelques règles générales sur l'objet de cette science, son utilité, les faits qu'elle doit se proposer de reconnaître, et les meilleurs moyens d'y parvenir. Enfin, pour offrir à mes élèves la pratique à côté de la théorie, je leur ai, dans ce petit traité spécial, tracé brièvement la statistique de l'Egypte et de la France.

Mais c'est pour l'enseignement de l'Administration générale que m'attendait la tâche plus rude, et qu'il m'a fallu faire des efforts de plus longue haleine! Là non plus, je n'avais point de guide: des matériaux du plus grand prix étaient, il est vrai, sous mes mains, mais tout l'édifice était à construire; j'y ai consacré deux années entières, et mon travail offre la matière de près de 5 volumes in -8°! ...

Comme c'était là le but et l'objet principal de nos études, j'ai donné plus de développement à l'enseignement de cette science, et j'ai en très souvent la douce certitude que mes leçons étaient écoutées avec soin, et retenues avec quelques succès.

Emerge, inoltre, che Macarel, già nei primi anni '30, a motivo della sua impegnativa esperienza didattica con i giovani medio-orientali, aveva raccolto materiale per stampare cinque volumi nel campo del Diritto Amministrativo. Probabilmente si tratta di un primo importante nucleo di quel *Cours de droit administratif professé à la Faculté de droit de Paris* (Thorel, Paris, 1844-1846) per cui è oggi ricordato come uno dei padri di tale disciplina.

Senza dubbio dalla relazione si rende evidente la capacità del Macarel di mettere in discussione criticamente la propria cultura, avvertendo ciò come momento necessario e decisivo all'interno di un'autentica dinamica di comunicazione interculturale, che costringe il comunicatore a una nuova presa di coscienza della propria cultura. Nella *Préface* egli spiega che le scienze da lui insegnate non intendevano essere un modello straniero da imporre ai giovani mediorientali, ma elementi fondamentali che gli allievi avrebbero rielaborato e assimilato tenendo conto della realtà e della specificità culturale egiziana.

Macarel fece esperienza di una *espèce de création* della nuova persona dei suoi studenti (scriveva: «Il n'est pas sans intérêt de montrer comment j'ai pu arriver à façonner à la civilisation européenne des hommes qui en étaient si éloignés! N'est-ce pas là une *espèce de création morale...?*»), che sicuramente andò di pari passo con la "ri-creazione" delle scienze che insegnava («*un enseignement si neuf*»), comprese più chiaramente a partire dal loro fondamento.

Inoltre l'esperienza di Macarel si contestualizzò in un quadro storico-politico di grandi cambiamenti, ai quali anche lui sentì la necessità di fare cenno, ricordando come

i suoi studenti avessero personalmente assistito «dans Paris même, à la grande révolution de 1830» e come l'Egitto vittorioso stesse consolidando la sua indipendenza.

In sintesi ci sembrano due gli elementi da sottolineare: il primo, una situazione francese tutt'altro che stabilizzata, dal punto di vista sia istituzionale sia scientifico, dove la forma delle scienze moderne, e in particolare di quelle politiche, non era ancora ben definita, e non aveva carattere divulgativo; il secondo, l'individuazione, di fronte a uomini di un'altra cultura cui si doveva comunicare la propria cultura, di un nucleo attorno cui si costruiva la cultura moderna francese espresso dai fondamenti del *droit naturel*. In definitiva appare che il confronto di questi grandi studiosi francesi con i giovani egiziani non sortì un effetto positivo solo per l'Egitto, ma anche un momento di crescita per la scienza del diritto francese.

Ai due sottolineati elementi (una situazione magmatica e *in fieri*; un nucleo culturale fondante) ne aggiungiamo un altro che Macarel esprime nella sua *Préface*: i giovani egiziani erano assolutamente estranei alle europee «*abstractions des sciences morales et politiques*».

Le «*abstractions*» sono un tratto costante della moderna cultura francese. Esse hanno in sé, insieme alla capacità di fornire esaurienti spiegazioni dei fenomeni e delle dinamiche umane, un forte potenziale di ambiguità semantica.

L'astrazione delle scienze francesi sarà uno dei motivi di maggiore ambiguità nella loro traslazione nella cultura arabo-musulmana, e resta probabilmente l'unico punto di debolezza della comunicazione interculturale operata dagli intellettuali francesi del XIX secolo in Medioriente.

Appendice

(*Éléments de droit politique*, cit., *Appendice A*, pp. 501-509)

Le 10 Avril 1828, M. Jomard, membre de l'Institut, directeur des études des jeunes gens de la mission égyptienne, me remit six élèves pour être initiés, suivant l'intention de leur gouvernement, à la connaissance des règles de l'administration civile et de la diplomatie. Ces élèves étaient MM. Le Muhurdar Abdi-Effendi, un des chefs de la mission, Stephan-Effendi, Artyn-Effendi, Chosrew-Effendi, frère d'Artyn, Selim-Effendi, et Hosrof-Mohammed.

Quoique tous eussent été élevés en Egypte, ces jeunes gens n'avaient ni la même origine ni la même éducation première. Trois étaient Constantinopolitains, deux Géorgiens, un Anatolien, trois étaient mahométans, deux chrétiens catholiques, un était arménien. Deux avaient fait partie du corps des mamelucks, deux avaient vécu quelques années dans l'esclavage; leur âge à tous était différent, il variait depuis vingt jusqu'à trente-un ans. Ils étaient en France depuis environ deux ans, et avaient été occupés, dans diverses pensions de la capitale, à l'étude de la langue française, des mathématiques et du dessin.

Plus tard, un nouvel élève, Emyneffendi, frère de Hosrof-Mohammed, comme lui Géorgien, comme lui sorti du corps des mamelucks, et en dernier lieu secrétaire d'un des ministres de la guerre de Méhémet-Aly, a été admis dans la section d'administration civile.

Voici le plan d'études que j'ai cru devoir arrêter pour mes élèves.

La tâche était immense et d'une extrême difficulté!

Comment, en peu de temps, initier aux secrets de notre civilisation européenne, et de l'ordre de nos sociétés politiques, des esprits si neufs et si pleins de préjugés à la fois!

Je pensai qu'il est impossible de devenir un bon administrateur et un homme d'état, si, d'abord, on n'étudie pas l'homme en lui-même, sa nature, ses penchants, ses devoirs envers Dieu, envers lui-même, envers les autres; car c'est *sur* l'homme, *par* l'homme et *pour* son bonheur, que s'exerce partout la fonction de l'administrateur. De là l'étude nécessaire de la philosophie morale, ou autrement du DROIT NATUREL.

2. Si l'on ne s'attache pas à connaître les règles naturelles qui régissent les relations des diverses nations entre elles; de là l'étude du DROIT DES GENS.

3. Si l'on ne s'efforce pas de savoir comment se constituent les sociétés civiles et les diverses formes de leur gouvernement ; de là l'étude du DROIT PUBLIC GÉNÉRAL.

4. Si l'on ne cherche pas à connaître, avec soin, les règles qui président à la formation, à la distribution, à la consommation des richesses des nations ; de là l'étude de L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

5. Si l'on ne se pénètre pas de la nécessité de connaître, avec toute l'exactitude possible, les éléments matériels et moraux de la puissance des nations, et par conséquent si l'on n'apprend pas les règles qui doivent présider à cette recherche; de là l'étude de LA STATISTIQUE GÉNÉRALE.

6. Enfin, si l'on n'arrive pas à l'intelligence exacte et parfaite des règles qui, dans toute société civile, doivent présider aux relations respectives des gouvernants et des gouvernés, et qui doivent avoir pour but de satisfaire à ces trois besoins généraux : subsistance publique, instruction publique, sûreté

générale; de là l'étude approfondie de l'ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

La réunion de ces six branches de connaissances humaines forme ce que j'appelle la *science sociale*.

Je développai ces idées dans un discours préliminaire, espèce de programme où ce vaste plan fut déroulé. Mon enseignement, commencé le 10 Avril 1828, a été terminé avec le mois de Novembre 1831; c'est-à-dire qu'il a embrassé un espace de quarante-trois mois, pendant lesquels le travail a été ainsi réparti:

Droit naturel, trois mois
Droit public, deux mois
Droit public, trois mois et demi
Économie politique, deux mois et demi,
Statistique, deux mois
Administration, vingt et un mois.

En tout trente-quatre mois, ou près de trois années entières. Les vacances nécessaires au professeur pour se reposer et recueillir ou coordonner ses matériaux sur un enseignement si nouveau par son étendue et pour quelques-unes de ses parties, le temps indispensables pour les préparations d'examen et les cours administratives (sur lesquelles on trouvera plus bas quelques détails) ont absorbé les neuf autres mois qui complètent le total de l'espace qui s'est écoulé d'Avril 1828 à Novembre 1831.

Je demande ici la permission d'ajouter des détails qui paraîtront peut-être dignes de quelque attention, parce qu'il n'est pas sans intérêt de montrer comment j'ai pu arriver à façonner à la civilisation européenne des hommes qui en étaient si éloignés! N'est-ce pas là une espèce de création morale qu'il est curieux de suivre dans ses principaux développements?

Lorsque je reçus mes six premiers élèves,

ils avaient déjà séjourné en France, pour la plupart, environ deux années. Mais ils étaient encore fort peu familiarisés avec notre langue. Pour texte de mon enseignement du *Droit naturel*, j'ai été obligé de prendre un livre imprimé (Burlamaqui), d'en lire chaque phrase à haute voix, puis de la reprendre, en expliquant le sens des mots les moins usuels; après quoi il me fallait encore commenter, développer, rectifier, justifier la pensée de l'auteur.

Il m'a été nécessaire de faire le même travail sur Félice¹, pour l'étude du *Droit des gens*.

Quand vint le tour du *Droit public*, mes élèves étaient heureusement assez avancés dans l'intelligence de la langue française pour n'avoir plus besoin de tenir un texte sous leurs yeux. Et d'ailleurs, comment aurais-je pu le leur procurer? Il n'existe, en français, nul traité véritablement élémentaire de cette science; il me fallait donc en composer un tout exprès; je m'y suis appliqué: ce celui qui précède cette note; et ma préface explique la manière dont j'ai procédé à sa rédaction.

Je n'avais pas la même embarras pour l'*économie politique*: les traités abondaient; il ne fallait que choisir; et la science était si difficile, surtout pour les esprits que j'avais à façonner, que je n'hésitai pas un seul instant sur le parti que je devais prendre. Un livre clair et succinct venait de paraître; c'était celui de M. Droz; je le mis sous leur yeux; et si je ne me bornai pas à ce qui s'y trouvait, je le pris du moins pour texte de mes leçons; et pour les développements, je m'aidai des ouvrages de Smith, Sismondi, Ganiilh, Des-tutt de Tracy, Malthus, Storch, Skarbek, Dunoyer, Mill, Blanqui, et surtout du cours complet de M. J.B. Say.

Pour les principes généraux de la *Statistique*, la position du professeur était plus

pénible encore que pour l'enseignement du droit public. Ici il y avait absence complète de livres élémentaires, ou plutôt de livres quelconques traitant de la science en elle-même. Nous possédons, il est vrai, des statistiques partielles, dont plusieurs sont vantées à juste titre; mais nous n'avons pas d'ouvrage sur la statistique en général; et pour le dire en passant, les bases elles-mêmes de cette science ne sont pas encore bien assises; ses éléments sont encore incertains. Il m'a donc fallu tenter un essai sur une route si nouvelle et si pleine d'obscurités. J'ai posé quelques règles générales sur l'objet de cette science, son utilité, les faits qu'elle doit se proposer de reconnaître, et les meilleurs moyens d'y parvenir. Enfin, pour offrir à mes élèves la pratique à côté de la théorie, je leur ai, dans ce petit traité spécial, tracé brièvement la statistique de l'Égypte et de la France.

Mais c'est pour l'enseignement de l'Administration générale que m'attendait la tâche plus rude, et qu'il m'a fallu faire des efforts de plus longue haleine! Là non plus, je n'avais point de guide: des matériaux du plus grand prix étaient, il est vrai, sous mes mains, mais tout l'édifice était à construire; j'y ai consacré deux années entières, et mon travail offre la matière de près de 5 volumes in-8°! ...

Comme c'était là le but et l'objet principal de nos études, j'ai donné plus de développement à l'enseignement de cette science, et j'ai eu très souvent la douce certitude que mes leçons étaient écoutées avec soin, et retenues avec quelques succès.

Il y a plus: je tenais à l'exécution d'un plan que je crois avoir seul accomplie; elle devait laisser des traces profondes dans la mémoire des mes jeunes Africains; elle avait l'immense avantage de leur faire voir, à l'instant même, l'application des théories que je leur

enseignais ... Ils ont visité avec moi, à Paris ou dans un rayon de six lieues, presque tous les établissements d'utilité publique entretenus ou protégés par l'état. J'avais obtenu du gouvernement toutes les autorisations nécessaires; et comme nous étions, partout, accueillis avec une politesse exquise et une parfaite cordialité, ces courses administratives leur plaisaient au plus haut degré. Quelle estime pour la France elles leur ont inspiré! Qu'ils avaient d'admiration pour la grandeur et l'utilité de nos institutions!

Dans les entretiens que j'établissais, au retour, pour les forcer à recueillir leurs souvenirs, j'ai vu plus d'une fois ces esprits, si calmes d'ordinaire, saisir d'enthousiasme pour ce qu'ils venaient de voir; et je me suis souvent convaincu qu'aucun détail important n'avait échappé au regard observateur du plus grand nombre d'entre eux.

C'est donc ici une de choses les plus utiles que je crois avoir faites pour mes chers élèves: c'est un complément nécessaire de toute éducation politique et administrative qui serait largement conçue et fermement exécutée.

Voici maintenant quelques détails sur le mécanisme de mon enseignement en lui-même.

Durant mes trois années de professorat, j'ai constamment donné trois leçons par semaine; chaque leçon durait au moins une heure et demie, et quelquefois deux heures et demi. La première partie était consacrée à résumer brièvement la leçon précédente, la seconde à expliquer des matières nouvelles, la dernière partie était ainsi employée: j'apportais, chaque jour, une série de questions (de dix à vingt) qui résumaient la leçon en masse et signalaient ses points capitaux; je les lisais et je m'attachais à les résoudre avec précision et clarté; et pour m'assurer si ma

leçon avait été bien comprise, j'interrogeais circulairement mes élèves, en leur faisant résoudre, à leur tour, les questions ainsi posées.

Chacun d'eux était, en outre, tenu de rédiger par écrit la solution à donner sur ces questions; et c'est dans l'intervalle de nos séances qu'ils se livraient à ce travail, avec le secours des notes qu'ils ne manquaient pas de prendre durant ma leçon orale. Ces rédactions m'étaient remises au commencement de la leçon suivante, et je les leur rendais bientôt avec mes corrections et mes observations écrites. Le seul cours d'administration générale n'a pas embrassé moins de trois mille questions principales; il est donc facile de se faire une idée de l'immensité des travaux auxquels nous nous sommes livrés.

Ce ne pas tout; j'eus la crainte de n'obtenir que des résultats insuffisants par les interrogations abrégées qui se faisaient à la fin de chaque séance, et les solutions écrites que ces jeunes gens me remettaient; je voulais que chaque leçon laissât sa trace, et je ne tardai pas à consacrer, chaque semaine, une séance entière à l'examen de mes élèves, sur toutes les matières enseignées dans les leçons précédentes. J'ai trouvé ainsi le moyen de représenter à leur esprit cinq fois les mêmes objets de leurs études successives, savoir: par la leçon même, le résumé qui la suivait, les interrogations finales, les rédactions écrites, et les examens hebdomadaires. Ces exercices sans doute étaient bien multipliés; mais comme ils étaient distincts par la forme, je ne me suis pas aperçu que l'esprit de mes élèves en fût fatigué.

Je prie qu'on veuille bien excuser la minutie et l'aridité de ces détails; mais j'ai pensé que, dans un enseignement si neuf, il pourrait être utile d'exposer jusqu'au mécanisme au moyen duquel il m'a semblé que

je pouvais parvenir à captiver l'attention et occuper fortement l'esprit de mes auditeurs.

Puissent mes soins porter un jour leurs fruits! L'Égypte victorieuse, après avoir consolidé son indépendance par la force des armes, sentira sans doute la nécessité de donner à son organisation intérieure quelques-unes des garanties sans lesquelles il n'est point d'empire assuré ni de prospérité durable! Mes jeunes élèves peuvent maintenant offrir à leur pays le tribut de leurs études; ils ont quitté la France au mois de janvier 1832, après avoir assisté, dans Paris même, à la grande révolution de 1830! ...

Pour quelques-uns des jeunes égyptiens restés en France, mon enseignement a été repris, dans son ensemble et sur les mêmes bases, par M. Boulatignier, mon disciple et mon ami.

Bibliografia

- Burlamaqui J.-J., *Les éléments du droit naturel et devoirs de l'homme et du citoyen tels qu'ils lui sont prescrits par la loi naturelle*, Paris, Janet et Cotellet, 1820;
- Carré J.M., *Voyageurs et écrivains français en Égypte*, 2 voll., Le Caire, Institut Français d'Archéologie Orientale, 1956;
- Caserta P., *Rifā'a Rāfi' al-Tahtāwī: lois naturelles e nawāmīs fī triyya*, in «Giornale di Storia Costituzionale», n. 10, 2005, pp. 15-36
- Lacchè L., *L'espropriazione per pubblica utilità. Amministratori e proprietari nella Francia del XIX secolo*, Milano, Giuffrè, 1995;
- Macarel L.A., *Éléments de droit politique*, Paris, Nève Libraire de la Cour de Cassation, 1833;
- Anwar Liqā, *Voyageurs et écrivains égyptiens en France au XIX siècle*, Paris, Didier, 1970, pp. 33-117;
- Rifā'a Rāfi' al-Tahtāwī, *Tablīs al-ibriz fī talhīs Bārīz*, Il Cairo, Dar al-Kutub, 2005.

¹ Fortunato Bartolomeo de Felice, *Leçons de droit de la nature et des gens*, par M. le professeur de Felice, Yverdon, Paris, 1817.